

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lourdes, le 07 septembre

Lourdes (65)

Une bourse pour favoriser la mobilité internationale

La Ville de Lourdes propose l'octroi d'une bourse pour mobilité internationale à tous les jeunes de moins de 30 ans vivant à Lourdes ou étant scolarisés à Lourdes. Ce projet s'inscrit dans le cadre de sa politique jeunesse locale.

Après une première promotion en avril 2026, cette aide financière vise à encourager et faciliter la mobilité internationale des jeunes Lourdais, pour leur permettre d'acquérir une expérience interculturelle enrichissante, de développer leurs compétences linguistiques et de s'ouvrir au monde.

Présentation

La mobilité européenne et internationale des jeunes apporte une ouverture sur le monde, permet un enrichissement personnel grâce à une expérience dans un contexte interculturel et favorise la pratique d'une langue étrangère. La mobilité internationale est devenue un élément structurant du parcours de vie personnel, professionnel, scolaire et universitaire.

Le service Relations Internationales & Jumelages de la Ville de Lourdes suit depuis décembre 2022 une feuille de route "stratégie à l'international" dont un des axes forts est l'ouverture au Monde.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lourdes souhaite également faciliter la mobilité internationale, en lien avec le collectif existant sur le département.

Ce dispositif de mobilité individuelle est un complément des aides pouvant déjà exister (Mouv'Occitanie, Corps européen de solidarité, Erasmus +).

Objectifs :

- Encourager et faciliter les projets de mobilité internationale des jeunes lourdais et des jeunes scolarisés à Lourdes.
- Faciliter et développer les mobilités dans les régions dont la ville de Lourdes est déjà partenaire.
- Encourager à voyager et à devenir de plus en plus autonome.
- Devenir l'Ambassadeur de la Ville de Lourdes dans la région hôte.

Type d'aide :

Bourse individuelle.

Montant de l'aide :

Il s'agit d'une bourse individuelle, versée directement au candidat ou à son représentant légal.
Le montant varie en fonction de la situation du candidat, de la durée du séjour (30 jours maximum) et de la destination.

Le montant de la bourse est calculé du premier jour au dernier jour de stage/séjour ; les temps de séjour en amont ou en aval du stage/séjour, consacrés à l'installation ou à la découverte du pays ne sont pas pris en compte.

Le financement de la mobilité est plafonné à 30 jours et est composé de :

- Forfait voyage : 150 €.
- Forfait journalier : 20 € / jour pour la zone hors-Europe ou ville jumelle de Lourdes - 14 € / jour en Europe (hors France métropolitaine).
- Aide complémentaire : 5 € / jour sur présentation d'une carte d'invalidité ou MDPH.

Cette bourse n'est pas reconductible au cours de la même année.

Bénéficiaires et critèresPublic éligible :

Toute personne vivant à Lourdes ou étant scolarisé à Lourdes de moins de 30 ans.
Il doit s'agir d'un projet individuel hors temps scolaire.

Public inéligible :

Toute personne ne vivant pas ou n'étant pas scolarisé à Lourdes.
Les associations, établissements scolaires et organismes de formation.

Mobilités éligibles :

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que le projet de mobilité soit éligible.

➤ Nature du séjour :

Il doit s'agir d'un stage professionnel, universitaire ou scolaire, d'un séjour d'études, ou d'un projet personnel à l'international (sport, culture, vie citoyenne, écologie, humanitaire etc...).

S'il s'agit d'un stage professionnel, universitaire ou scolaire, la convention de stage devra être fournie.

Pour le séjour d'études : il devra se dérouler dans un organisme de formation étranger et être formalisé par une attestation d'accueil signée de l'organisme étranger.

Les mobilités réalisées dans des filiales d'établissements de formation français à l'étranger sont exclues.

Le programme détaillé journalier devra être annexé au dossier.

➤ Durée du séjour :

Il n'y a pas de durée minimum.

Le financement est plafonné à 30 jours maximum.

Le premier jour du déplacement à l'international doit se faire impérativement sur l'année 2025.

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr

➤ **Délai de transmission :**

Le dossier complet doit nous parvenir avant le déplacement et avant le jury (2 jurys par an : un au mois d'avril et un au mois d'octobre).

➤ **Destinations éligibles :**

Régions prioritaires :

Zone hors-Europe ou ville jumelée avec Lourdes : Czystochowa, Ourém-Fatima et Bethléem.

Autres régions :

Pays membres de l'Union Européenne (hors France métropolitaine) + POM-COM-DOM-ROM
Suède

L'Espace Jeunes se tient à disposition des candidats pour aider au montage du dossier :

Espace Jeunes - Centre Socio-Culturel Lorda

22, avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES

06 07 52 70 27

vie.citoyenne.jeunesse@ville-lourdes.fr

➤ **Critères de sélection**

La sélection des candidats se fera par un jury regroupant des élus de la ville de Lourdes et des techniciens chargés des relations internationales et de l'Espace Jeunes.

Le jury se réunit deux fois dans l'année, en avril et en octobre.

Quelles modalités ?

L'aide municipale est accordée dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette mesure.

La bourse de mobilité sera versée directement par la ville de Lourdes sur le compte bancaire du candidat ou de son représentant légal, en 2 fois : 50 % après délibération du jury, 50 % au retour du candidat. Le dernier versement ne sera effectué qu'après la transmission par le bénéficiaire dans le mois qui suit sa mobilité et ce, dès réception :

- d'un compte-rendu de l'expérience à l'étranger en format libre (modèle présenté sur le dossier de candidature) ;
- et le cas échéant, de l'attestation d'exécution, de stage ou de séjour d'études confirmant la réalisation du projet dans les conditions prévues.

Aucune majoration du montant de la bourse ne sera attribuée après son versement, ni en cas de durée supérieure à celle initialement prévue, ni en cas de saisie erronée du candidat.

L'attribution des bourses se fera dans la limite des enveloppes financières municipales.

Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à réaliser son stage/séjour conformément à la durée prévue.

Toute modification devra être immédiatement portée à la connaissance de la Ville de Lourdes.

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr

Le bénéficiaire s'engage à participer aux "Rencontres de la Mobilité Internationale" qui seront organisées par la ville de Lourdes afin de communiquer sur les bénéficiaires sélectionnés au cours de l'année.

Le bénéficiaire d'une subvention est tenu de mentionner la participation financière de la ville de Lourdes lorsqu'il communique sur les réseaux sociaux. Il fera figurer le logotype de la Ville de Lourdes qui lui aura été transmis, précédé de la mention « avec le concours financier de la ville de Lourdes #BourseMobilitéInternationale ».

Modalités de dépôt de la demande :

Le candidat doit transmettre sa demande par courrier ou courriel.

Le dossier de demande et le règlement complet figurent sur le site de la Ville de Lourdes : www.lourdes.fr, rubrique LOURDES > Jumelage et coopération internationale

CONTACT

Mairie de Lourdes

Cabinet de M. le Maire

Service des Relations Internationales et Jumelages

2 rue de l'Hôtel de Ville

65100 Lourdes

Courriel : sg@ville-lourdes.fr



Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr